

## **ASSEMBLÉE DU 29 JUIN 2023**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 juin 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Une citoyenne qui demande l'anonymat soulève une question en lien avec les retards et les annulations des lignes 34, 38 et 134.

M. Sadissou soulève une question en lien avec l'embauche de travailleurs étrangers.

CA-2023-055

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023
  - 2.3 Demande d'appui au conseil municipal de la Ville de Gatineau pour le Projet de tramway dans l'ouest de la ville
3. **Direction générale**
  - 3.1 Délégation de pouvoirs au président du Conseil d'administration pour la période estivale 2023
  - 3.2 Désignation de la personne chargée de la réalisation des évaluations de rendement insatisfaisant des fournisseurs
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
  - 4.1 Octroi de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – plans et devis (DS2023-048-03)
  - 4.2 Octroi de contrat – remorquage d'autobus et service de fardier (DS2023-073-03)

- 4.3 Approbation de dépense – déneigement du corridor Rapibus et des quais d'embarquement et de débarquement : ajustement du prix du carburant et quantité de neige (DS2018-077-03)
- 4.4 Octroi de contrat – agents de sûreté et surveillance (DS2023-069-03)
- 4.5 Modification de la convention collective des gestionnaires de premier niveau
- 5. **Direction des finances**
  - 5.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 6 015 000 \$
  - 5.2 Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 124 et 146, concordance, courte échéance et prolongation
- 6. **Direction des ressources humaines**
  - 6.1 Nomination au poste de directeur de la Direction de la gestion de projets
  - 6.2 Nomination au poste de directrice de la Direction de l'exploitation
- 7. **Direction expérience client**
  - 7.1 Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep de l'Outaouais
  - 7.2 Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep Héritage
  - 7.3 Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
  - 7.4 Approbation de l'entente sur le transport intégré 2023-2028 avec le Collège Nouvelles Frontières (CNF)
- 8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
- 9. **Direction de l'approvisionnement**
  - 9.1
- 10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
  - 10.1
- 11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-056**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-057**

**Demande d'appui au conseil municipal de la Ville de Gatineau pour le Projet de tramway dans l'ouest de la ville**

---

ATTENDU QUE dès 2009, la Société de transport de l'Outaouais (STO) amorçait la réalisation d'études et analyses visant la mise en œuvre d'un système de transport structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE les études et analyses ont démontré clairement la nécessité d'implanter un système de transport structurant dans l'ouest de Gatineau afin de répondre aux besoins de déplacements présents et à venir;

ATTENDU QUE plusieurs solutions potentielles de transport par autobus et sur rails ont été analysées en détail au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau, réalisée par WSP Canada inc., de 2018 à 2021, concluait que le mode de transport et le tracé optimal étaient un transport sur rail de type tramway, empruntant les axes suivants :

- sur le territoire de Gatineau : la branche sud emprunterait les boulevards des Allumettières (route nationale 148), Wilfrid Lavigne, chemin d'Aylmer, boulevard Alexandre-Taché, Lucerne, Laurier et la branche nord, le chemin Vanier, du Plateau et Saint-Raymond;
- pour la liaison interprovinciale : emprunterait le pont du Portage, pour l'insertion au centre-ville d'Ottawa et en fonction du financement fédéral :
  - par des rails en surface sur la rue Wellington;
  - par des rails en souterrain sous la rue Sparks.

ATTENDU QUE les membres du Comité exécutif du Projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa, composé de la Ville de Gatineau, du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), de la Société de transport de l'Outaouais, de la Commission de la capitale nationale, de la Ville d'Ottawa, d'OC Transpo et de Services publics et Approvisionnement Canada, ont approuvé le dépôt officiel de l'étude complémentaire (synthétisé dans le Rapport 6 préparé par WSP Canada inc.) et de ses conclusions, sans modifications lors de leur rencontre du 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE le MTMD, dans une lettre datée du 4 juillet 2022, a confirmé la décision du Conseil des ministres d'autoriser la poursuite du dossier de planification du Projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa, basé sur les conclusions de l'étude décrivant spécifiquement la portée, le mode de transport, le tracé et le budget, tel que reçu par le Comité exécutif du Projet;

ATTENDU QUE le MTMD a informé la STO qu'un retour sera nécessaire au Conseil des ministres afin de fournir « la stratégie de financement incluant la contribution fédérale et la mise à jour des études sur la demande en transport collectif compte tenu de l'impact du télétravail ainsi que les diverses ententes avec les partenaires nécessaires à la réalisation des études »;

ATTENDU QUE ce retour au Conseil des ministres était anticipé pour 2024, dans la mesure où les travaux d'avant-projet avaient pu débuter à l'automne 2022;

ATTENDU QUE la mise à jour des études sur la demande en transport collectif sera réalisée en priorité dans les études d'avant-projet qui doivent débuter dès l'octroi du contrat de services professionnels et techniques multidisciplinaires, à la suite de la confirmation du financement et conformément aux discussions avec le MTMD;

ATTENDU QUE depuis septembre 2021, le Bureau de projet, en accord avec ses partenaires, a réalisé l'ensemble des activités de planification prévue, notamment l'élaboration du programme d'études d'avant-projet et d'évaluation environnementale, le développement du site Web et de l'image de marque du projet, les documents d'appel d'offres pour les services professionnels et techniques multidisciplinaires, l'avis de projet à déposer au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (MELCC), ainsi que le formatage du Rapport 6 de l'étude complémentaire dans le but de le rendre public;

ATTENDU QU'il est essentiel de fournir de l'information complète et détaillée aux citoyens afin de les garder engagés dans le projet, de répondre à leurs questions et d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;

ATTENDU l'importance de débiter les étapes d'avant-projet dans les plus brefs délais;

ATTENDU QU'il est opportun de confirmer, sans équivoque, l'adhésion de la Ville de Gatineau à cet important projet de transport collectif structurant afin de sécuriser l'appui des bailleurs de fonds;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau de :

- reconnaître que le tramway est le seul mode de transport structurant pouvant répondre, à long terme, au besoin en mobilité durable dans l'ouest de la ville;
- appuyer la publication du Rapport 6 de l'étude complémentaire ainsi que la mise en ligne du site Web du Projet de tramway;
- mandater son administration à entreprendre toutes les démarches pour apporter les modifications nécessaires au schéma d'aménagement afin que celui-ci y intègre le développement d'un tramway dans l'ouest de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-058

**Délégation de pouvoirs au président du Conseil d'administration pour la période estivale 2023**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), le président du Conseil d'administration dispose du pouvoir de décréter toute dépense dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger, la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements de la Société;

ATTENDU QUE les assemblées ordinaires du Conseil d'administration se tiennent sur une base mensuelle, sauf en période estivale;

ATTENDU QU'afin de permettre à la Société de conclure une entente urgente ou d'autoriser une dépense de nature urgente qui pourrait survenir entre les assemblées, mais qui n'est pas de nature à mettre en danger la vie de la population ou à détériorer des équipements, il y aurait lieu de déléguer au président ou en son absence, au vice-président, le pouvoir de conclure une telle entente ou d'autoriser pareille dépense;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration délègue au président du Conseil ou, en son absence, au vice-président, jusqu'à la prochaine assemblée, le pouvoir de conclure toute entente jugée urgente et d'autoriser, en cas d'urgence, toute dépense qu'il ou elle juge nécessaire et qu'un rapport motivé soit déposé au Conseil d'administration à la première assemblée qui suit la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-059

**Désignation de la personne chargée de la réalisation des évaluations de rendement insatisfaisant des fournisseurs**

---

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* permet aux sociétés de transport en commun d'écarter un entrepreneur ou un fournisseur d'un processus de sélection si ce dernier a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur;

ATTENDU QUE ce mécanisme constitue un outil susceptible d'améliorer le processus de sélection des entrepreneurs et fournisseurs qui contractent avec la Société;

ATTENDU QUE toute évaluation de rendement insatisfaisant doit être réalisée par une personne désignée à cette fin par le Conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'afin d'assurer un processus d'évaluation intègre, objectif et rigoureux, il y a lieu de désigner le directeur de l'approvisionnement comme étant la personne chargée de la réalisation des évaluations de rendement insatisfaisant pour l'ensemble des contrats octroyés par la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE le directeur de l'approvisionnement soit désigné comme étant la personne chargée de la réalisation des évaluations de rendement insatisfaisant pour l'ensemble des contrats octroyés par la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-060

**Octroi de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – plans et devis (DS2023-048-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du terminus Gabrielle-Roy;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une (1) soumission a été reçue, laquelle est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Place d'affaires	Montant (taxes incluses)
Cima+	Gatineau	488 413,80 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-053;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du terminus Gabrielle-Roy soit octroyé à Cima+, au montant de 488 413,80 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat – remorquage d’autobus et service de fardier (DS2023-073-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d’offres public dans le but d’octroyer un contrat pour le remorquage des autobus et le service de fardier pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE suite à cet appel d’offres, une (1) soumission a été reçue, laquelle est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Coût total 1 <sup>re</sup> année	Coût total 2 <sup>e</sup> année	Coût total des deux années	Coût moyen par remorquage
34622820 Canada inc. (Remorquage TinTin)	56 000 \$	56 000 \$	112 000 \$	400 \$

ATTENDU QUE le contrat prévoit certains services à être rendus en option, pour un montant pouvant totaliser 7 105,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-056;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l’entretien, la Direction de l’approvisionnement et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
 APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le remorquage des autobus et le service de fardier soit octroyé à 34622820 Canada inc. (Remorquage TinTin), au montant pouvant totaliser 135 877,10 \$, taxes incluses.

Adoptée à l’unanimité

**Approbation de dépense – déneigement du corridor Rapibus et des quais d’embarquement et de débarquement : ajustement du prix du carburant et quantité de neige (DS2018-077-03)**

---

ATTENDU QUE le 25 octobre 2018, par résolution CA-2018-136, la Société octroyait un contrat à 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.), au montant de 3 725 256,51 \$, taxes incluses, pour le déneigement du corridor Rapibus et des quais d’embarquement et de débarquement;

ATTENDU QUE le contrat prévoit des ajustements en lien avec le prix du carburant et pour la quantité de neige réellement tombée;

ATTENDU QUE ces ajustements s’élèvent à 75 797,68 \$ pour le carburant et 81 210,59 \$ pour la quantité de neige tombée;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l’approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-050;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
 ET RÉSOLU :

QUE le paiement de la dépense additionnelle représentant l'ajustement pour le prix du carburant et pour la quantité de neige tombée au sol pour la saison 2022-2023, à 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.), au montant totalisant 157 008,28 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-063**

**Octroi de contrat – agents de sûreté et surveillance (DS2023-069-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a élaboré un plan d'action pour augmenter la sûreté de son réseau de transport et que celui-ci inclut des mesures de surveillance physique à des endroits stratégiques du réseau;

ATTENDU QUE la Société a publié un appel d'offres public afin de mandater une firme spécialisée en service de sûreté et de surveillance pour une période de six (6) mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, cinq (5) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
B&M Groupe sécurité inc.	345 875,27 \$
Réponse exécutive international inc.	356 772,20 \$
Radars sécurité inc.	432 014,14 \$
Groupe de sécurité GARDA SENC	463 364,94 \$
Transport de valeurs Centurion inc.	597 915,59 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle présentée par la firme B&M Groupe sécurité inc., au montant de 345 875,27 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie 2023-052;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de service pour des agents de sûreté et surveillance du réseau de transport de la Société soit octroyé à B&M Groupe sécurité inc., au montant de 345 875,27 \$, taxes incluses, pour une période de six (6) mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-064**

**Modification de la convention collective des gestionnaires de premier niveau**

---

ATTENDU QUE la convention collective liant la Société et le Syndicat uni du transport – local 1557 a été signée le 29 novembre 2018;

ATTENDU QU'il a lieu de modifier cette convention collective afin d'y intégrer les titres d'emploi de contremaitres aux infrastructures et d'agent de formation - entretien;



ATTENDU QUE les parties se sont entendues pour modifier l'article 4 et le contenu de l'Annexe A afin de prévoir la création de ces nouveaux titres d'emploi ainsi que leur classification;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les articles 7.01 et 7.05 pour définir la durée de leur semaine normale de travail ainsi que leurs horaires de travail et prévoir une période transitoire visant l'intégration d'un 3<sup>e</sup> agent de formation - entretien;

ATTENDU QUE de plus, il y a lieu de mettre à jour les articles 4 et 9.08 pour exclure les contremaitres aux infrastructures du quantum de vacances des employés de l'entretien et d'interdire la prise de vacances concomitante par les titulaires de ce poste;

ATTENDU QUE toute modification apportée à la convention collective doit être approuvée par le Conseil d'administration de la Société;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE la lettre d'entente 2023-04 modifiant les textes de la convention collective des gestionnaires de premier niveau soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-065

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 6 015 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 124 et 146, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 juillet 2023, au montant de 6 015 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept (7) soumissions conformes;

ATTENDU QUE le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>BMO Nesbitt Burns inc.</i>	98.56100	263 000 \$	5.50000%	2024	4.91404%
		276 000 \$	5.25000%	2025	
		289 000 \$	5.00000%	2026	
		303 000 \$	4.75000%	2027	
		4 884 000 \$	4.50000%	2028	
<i>RBC Dominion Valeurs mobilières inc.</i>	99.22200	263 000 \$	5.25000%	2024	4.92198%
		276 000 \$	5.25000%	2025	
		289 000 \$	5.00000%	2026	
		303 000 \$	4.70000%	2027	
		4 884 000 \$	4.70000%	2028	



<i>Scotia Capitaux inc.</i>	98.64775	263 000 \$	5.50000%	2024	4.92244%
		276 000 \$	5.20000%	2025	
		289 000 \$	4.80000%	2026	
		303 000 \$	4.60000%	2027	
		4 884 000 \$	4.55000%	2028	
<i>Financière Banque Nationale inc.</i>	98.65300	263 000 \$	5.40000%	2024	4.92292%
		276 000 \$	5.15000%	2025	
		289 000 \$	4.85000%	2026	
		303 000 \$	4.65000%	2027	
		4 884 000 \$	4.55000%	2028	
<i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	98.62400	263 000 \$	5.25000%	2024	4.92302%
		276 000 \$	5.15000%	2025	
		289 000 \$	4.75000%	2026	
		303 000 \$	4.60000%	2027	
		4 884 000 \$	4.55000%	2028	
<i>Marchés mondiaux CIBC inc.</i>	99.20755	263 000 \$	5.40000%	2024	4.92839%
		276 000 \$	5.20000%	2025	
		289 000 \$	5.00000%	2026	
		303 000 \$	4.75000%	2027	
		4 884 000 \$	4.70000%	2028	
<i>Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.</i>	98.75214	263 000 \$	5.25000%	2024	4.93568%
		276 000 \$	5.05000%	2025	
		289 000 \$	4.75000%	2026	
		303 000 \$	4.65000%	2027	
		4 884 000 \$	4.60000%	2028	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par BMO Nesbitt Burns inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc

APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 015 000 \$ de la Société soit adjugée à BMO Nesbitt Burns inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le trésorier de la Société soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-066

**Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 124 et 146, concordance, courte échéance et prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société souhaite procéder à l'émission d'une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 015 000 \$ qui sera réalisée le 12 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Montant
124	4 442 000 \$
146	1 573 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 015 000 \$</b>

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 124 et 146, la Société souhaite émettre des obligations pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE le terme du financement en lien avec le règlement 124 viendra à échéance le 10 juillet 2023;

ATTENDU QU'en date du 10 juillet 2023, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

ATTENDU QUE la Société aura, le 10 juillet 2023, un emprunt au montant de 4 442 000 \$, sur un emprunt original de 24 900 000 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 124;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 juillet 2023 inclut les montants requis pour le refinancement de cet emprunt;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement d'emprunt numéro 124 deux jours, jusqu'au 12 juillet 2023;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 juillet 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 10201  
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH  
GATINEAU, QC  
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le président et le trésorier de la Société. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 124 et 146 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 juillet 2023, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 124 soit prolongé de 2 jours.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-067**

### **Nomination au poste de directeur de la Direction de la gestion de projets**

---

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Direction de la gestion de projets est vacant depuis le 10 avril 2022;

ATTENDU QUE M. Alfredo Khouri occupe les fonctions de directeur intérimaire de la Direction de la gestion de projets depuis le 11 avril 2022;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste, un affichage a été diffusé, à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de M. Alfredo Khouri à ce poste;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE M. Alfredo Khouri soit nommé au poste de directeur à la Direction de la gestion de projets de la Société en date du 12 juin 2023 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Khouri soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction de la gestion de projets soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-068**

**Nomination au poste de directrice de la Direction de l'exploitation**

---

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Direction de l'exploitation est vacant depuis le 25 juillet 2022;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Laura Fortier occupe les fonctions de directrice intérimaire de la Direction de l'exploitation depuis le 25 août 2022;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste, un affichage a été diffusé, à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de M<sup>me</sup> Laura Fortier à ce poste;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Laura Fortier soit nommée au poste de directrice à la Direction de l'exploitation de la Société en date du 12 juin 2023 et qu'elle soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M<sup>me</sup> Fortier soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction de l'exploitation soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-069**

**Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep de l'Outaouais**

---

ATTENDU QUE la Société et le Cégep de l'Outaouais souhaitent reconduire l'entente de partenariat qui les unit depuis maintenant seize (16) ans

afin de continuer à offrir aux étudiants inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier du Forfait Cam-Puce;

ATTENDU QUE la Société et le Cégep souhaitent toujours offrir une option avantageuse pour encourager l'utilisation du transport en commun pour combler tous les besoins de mobilité à la clientèle étudiante;

ATTENDU QUE la Société et le Cégep ont convenu d'une entente pour la reconduction du Forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais à 228 \$ pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le Forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais s'ajoute à la gamme de produits tarifaires pour la rentrée scolaire 2023;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin

APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard

ET RÉSOLU :

QUE l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep de l'Outaouais soit approuvée;

QUE la directrice de l'expérience client soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-070

**Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep Héritage**

---

ATTENDU QUE la Société et le Cégep Héritage souhaitent reconduire l'entente de partenariat qui les unit depuis maintenant six (6) ans afin de continuer à offrir aux étudiants inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier du Forfait Cam-Puce;

ATTENDU QUE la Société et le Cégep souhaitent toujours offrir une option avantageuse pour encourager l'utilisation du transport en commun pour combler tous les besoins de mobilité;

ATTENDU QUE la Société et l'institution précitée ont convenu d'une entente pour la reconduction du Forfait Cam-Puce Cégep Héritage à 238 \$ pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le Forfait Cam-Puce Cégep Héritage s'ajoute à la gamme de produits tarifaires pour la rentrée scolaire 2023;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin

APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard

ET RÉSOLU :

QUE l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec le Cégep Héritage soit approuvée;

QUE la directrice de l'expérience client soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-071

**Approbation de l'entente pour le Forfait Cam-Puce 2023-2024 avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

---

ATTENDU QUE la Société et l'UQO souhaitent reconduire l'entente de partenariat qui les unit depuis maintenant dix-huit (18) ans afin de continuer à offrir aux étudiants inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier du Forfait Cam-Puce;

ATTENDU QUE la Société et l'UQO souhaitent toujours offrir une option avantageuse pour encourager l'utilisation du transport en commun pour combler tous les besoins de mobilité de la population étudiante;

ATTENDU QUE la Société et l'UQO ont convenu d'une entente pour la reconduction du Forfait Cam-Puce UQO à 182 \$ pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le Forfait Cam-Puce UQO s'ajoute à la gamme de produits tarifaires pour la rentrée scolaire 2023;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE l'entente pour le Forfait Cam-Puce avec l'Université du Québec en (UQO) 2023-2024 soit approuvée;

QUE la directrice de l'expérience client soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-072

**Approbation de l'entente sur le transport intégré 2023-2028 avec le Collège Nouvelles Frontières (CNF)**

---

ATTENDU QUE le CNF intègre ses élèves au réseau de la Société depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Société et le CNF se sont entendus sur les termes de l'offre de service et sur une convention de mandataire particulier pour la distribution des titres, pour une période qui couvre les cinq (5) prochaines années scolaires, soit de septembre 2023 à juin 2028;

ATTENDU QUE l'on estime à plus de 680 élèves par année le nombre d'élèves admissibles au service de transport intégré de la Société provenant du CNF;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE la convention de mandataire particulier et l'entente sur le transport intégré 2023-2028 entre la Société et le Collège Nouvelles Frontières soient approuvées;

QUE la directrice de l'expérience client soit autorisée à signer, pour et au nom de la Société, ces deux ententes.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-073

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 30

Adoptée à l'unanimité

---

Jocelyn Blondin,  
Président

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée